

COMMUNE DE
MEILHAN-SUR-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs de location 2024 de la Maison du Temps Libre

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 08
Pouvoirs : 03
Votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstentions : 00

Acte rendu exécutoire compte rendu de sa publication le 11/12/2023 et de sa transmission au contrôle de légalité le 11/12/2023

La Maire,
Régine POVEDA



L'an deux mille vingt-trois,
Le samedi 09 décembre, à neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

♦**Étaient présents** : Régine POVEDA, Véronique MUSOLINO, Catherine CENES, Francis LACOME, Jacqueline AGOSTINI, Gilles DUSOUCHET, Céline PONS, Fabienne GUIPOUY LAFARGUE,

♦**Absents ou excusés** : Thierry MARCHAND, Mireille BUSSY, Serge CAZE, Cédric LAFFARGUE, Emilie MAILLOU, Jean BARBE, Corine GLEYROUX

♦**Ayant donné pouvoir** : Thierry MARCHAND à Catherine CENES, Mireille BUSSY à Régine POVEDA, Emilie MAILLOU à Céline PONS

♦**Secrétaire de séance** : Catherine CENES

Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Maison du Temps Libre (MTL) pour l'année 2024.

Madame la Maire rappelle les tarifs fixés en 2023 et demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré*

- **DECIDE**, à compter du 01/01/2024, de fixer les tarifs de location de la Maison du Temps Libre comme suit :

		COMMUNE				HORS COMMUNE			
		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
		du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04						
Salle	Location	GRATUIT	GRATUIT	90,00 €	110,00 €	150,00 €	170,00 €	160,00 €	190,00 €
	Caution	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Cuisine	Location	GRATUIT	GRATUIT	80,00 €	80,00 €	90,00 €	90,00 €	100,00 €	100,00 €

- **PRECISE** que les locations pour les journées débutent à 10h le matin et se terminent à 17h00. Les locations pour les soirées débutent à 17h00 et se terminent à 10h00 le lendemain.

- **PRECISE** que si l'utilisateur souhaite conserver les locaux pour le lendemain, la location du deuxième jour coûtera 50% du montant du premier

- **PRECISE** que chaque utilisateur devra signer un exemplaire du règlement intérieur et en accepter les conditions ;

AR Prefecture

047-214701658-20231209-2023_12_07-DE
Reçu le 11/12/2023

- **MANDATE** Madame la Maire pour signer les conventions de location ;
- **INSCRIT** au budget communal les recettes afférentes à ces locations.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Meilhan-sur-Garonne, le 11 décembre 2023*

La Maire,
Régine POVEDA



La Secrétaire de Séance,
Catherine CENES

